

# Familles d'accueil : tenir, mais jusqu'à quand ?

Les restrictions imposées par la crise liée à la Covid-19 ont laissé les familles d'accueil de l'aide sociale à l'enfance exsangues. Une fatigue qui, cumulée à un manque de considération structurel, fait craindre un délitement encore plus important de l'offre en placement familial. A la veille d'une réforme de leur statut, les enjeux en termes de reconnaissance et d'amélioration des conditions d'exercice n'ont jamais été aussi cruciaux.

**T**RISTESSE, DÉSARROI, MAL-ÊTRE, ÉPUISEMENT, PARFOIS BURN-OUT... les témoignages qui affluent à l'appel du collectif finistérien AF29, créé en octobre 2020, mettent la lumière sur un profond mal-être des assistants familiaux. « S'ils se sont donnés à fond ces derniers mois, lorsque certains ont appris qu'ils ne toucheraient pas de prime, c'en était trop. On manque de considération, et ça, c'est loin d'être nouveau », fulmine l'un des membres du collectif qui a souhaité conserver l'anonymat. Lassitude, c'est aussi l'état dans lequel Rachel N'Doli, 47 ans, assistante familiale dans le Tarn, se trouve actuellement. « On n'en peut plus de devoir batailler pour notre reconnaissance. La seule chose qui nous fait tenir c'est de savoir qu'on peut venir en aide aux enfants. » Tenir, certes, mais jusqu'à quand ?

## À BOUT DE SOUFFLE

La protection de l'enfance peut-elle risquer de perdre ses 37 100 assistants familiaux, alors qu'ils représentent le premier mode d'hébergement des quelque 78 000 mineurs et jeunes majeurs confiés à l'aide sociale à l'enfance (ASE) (1) ? Telle ne semble pas être l'intention du gouvernement, qui, par la voix du secrétaire d'Etat chargé de l'enfance et de la famille, Adrien Taquet, s'est fixé comme priorité de « rénover le métier » d'assistant familial dans le cadre de la « stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022 ». Si les conclusions de la négociation nationale ne seront connues qu'à la fin du mois, l'exécutif est attendu au tournant. « Cela fait trois mandatures qu'on essaie de faire progresser notre statut, mais cette fois, il faut qu'on soit écoutés parce que toute la profession est à bout de souffle », prévient Evelyne Arnaud, porte-parole du SAF Solidaires (syndicat professionnel des assistants familiaux). Malgré les apports de la loi du 27 juin 2005 qui a contribué à professionnaliser les assistants familiaux, dont l'âge moyen tourne autour de 55 ans (2), le métier fait face à une pénurie de candidats inédite.

Sans plan d'action, il pourrait disparaître d'ici à dix ans. « C'est effectivement un métier qui peut faire peur parce qu'il faut être costaud, mais c'est aussi un métier noble qui, si les conditions d'emploi et d'exercice étaient réunies, pourrait attirer de nouvelles vocations. Il y a donc vraiment urgence si on veut que la courbe s'inverse », insiste Marie-Noëlle Petitgas, présidente de l'Anamaaf (Association nationale des assistants maternels, assistants et accueillants familiaux). Outre le statut, la reconnaissance passe par une meilleure connaissance du profil des familles d'accueil. « Il est fini le temps où les assistants familiaux étaient des femmes au foyer, avec pour seul

## « AVOIR PLUS DE MOYENS HUMAINS »

« Je crois en la profession d'assistant familial qui me paraît être une bonne réponse pour favoriser l'apaisement de l'enfant. C'est un métier passion, d'engagement le jour, la nuit et le week-end, pour nous comme pour nos familles impliquées dans l'accueil. Mon conjoint est exploitant agricole. Le contact avec la nature et les animaux est un atout pour accueillir les enfants. Dans la Mayenne, nous avons néanmoins deux revendications. D'abord, le renforcement des moyens humains pour mieux accompagner les enfants avec une véritable équipe d'éducateurs, de psychologues et d'agents d'accueil. Les référents éducatifs sont présents. Mais avec la charge de travail qu'ils ont, notamment d'un point de vue administratif, ils manquent de temps pour permettre un suivi régulier des jeunes qui nous sont confiés. Ensuite, nous demandons le maintien du temps de repos mensuel que le département a envisagé de supprimer avant de suspendre sa réforme. Depuis une vingtaine d'années, on bénéficie d'un week-end par mois de repos. C'est essentiel pour nous, en tant qu'assistante familiale pour se ressourcer, prendre du temps avec notre propre famille, mais aussi pour les enfants qu'on accueille. Prendre de la distance, se détacher, permet de mieux se retrouver. »



VALÉRIE MOQUET,  
MAYENNE

PROPOS RECUEILLIS PAR DAVID PROCHASSON



bagage un CAP ou un certificat d'études. Aujourd'hui, 28 % d'entre eux ont un niveau bac +3 et ont eu une vie professionnelle riche auparavant», analyse Nathalie Chapon, sociologue et chercheuse à Aix-Marseille Université et auteure d'un rapport récent sur le confinement (3).

Autre mutation notable : la masculinisation. Historiquement féminin, le métier séduit désormais de plus en plus d'hommes. Les effectifs de ces derniers représentaient ainsi 9 % de la profession en 2020, contre 2 % dix ans plus tôt (4). Parmi eux, il y a ceux qui « officialisent », souvent au moment de la retraite, leur investissement auprès de leurs épouses dans l'accueil des enfants, et ceux qui choisissent d'exercer le métier, indépendamment de la profession de leurs conjoints. De quoi faire voler en éclats l'image poussiéreuse véhiculée par le discours familialiste de certains acteurs ! « Même si l'héritage ne doit pas être gommé, c'est une vraie révolution, estime la sociologue. Cela présuppose une transformation sociale de la profession que les institutions ne peuvent ignorer si elles veulent redonner de l'élan à ce métier. »

### UN ACCOMPAGNEMENT INSUFFISANT

Evolution de la fonction oblige, la reconnaissance des compétences professionnelles des assistants familiaux n'en est que plus inéluctable. Il s'agit ainsi de répondre au sentiment d'isolement exprimé par nombre d'entre eux, notamment à travers des espaces de paroles avec l'équipe pluridisciplinaire autour de l'enfant (éducateurs, psychologues, cadres...). Mais cette mission se révèle complexe sur le terrain. « Qui fait quoi ? Avec quel cadre ? Quel est le rôle des uns par rapport aux autres ? La question de la formalisation de l'organisation autour du placement familial est un véritable enjeu. C'est la condition pour éviter que chacun ne fasse à sa manière. Or, en réalité, les institutions qui n'accompagnent pas suffisamment

les familles d'accueil sont nombreuses, alors qu'il s'agit d'une obligation légale », constate Anne Oui, chargée de mission à l'ONPE (Observatoire national de la protection de l'enfance) et auteure d'une étude en 2015 sur le travail en équipe (5). Parmi les bons élèves : le département des Hauts-de-Seine, qui a mis en place des groupes de travail thématiques déclinés sur l'ensemble des services territoriaux, réunissant assistants familiaux, psychologues et parfois chefs de service, ou le conseil départemental du Pas-de-Calais, qui organise notamment une permanence télé-

### « ON VA DROIT DANS LE MUR »

« On fait partie intégrante des équipes d'accompagnement mais on n'est pas toujours entendu. Et avec certains services, ça coince. On est mis devant le fait accompli, on ne nous consulte que rarement. Alors que nous sommes ceux qui connaissons le mieux les enfants, il est encore mal perçu que nous proposons des solutions. Nous voulons être reconnus en tant que professionnels du social. Les enfants, aujourd'hui, sont de plus en plus compliqués, avec des troubles psys toujours plus importants. Et on nous met en difficulté parce qu'il n'y a pas assez de structures. Il faut pouvoir décharger l'assistant familial, et ne pas mettre en péril son lieu d'accueil et sa famille. On ne peut pas tout porter seul. Dans un foyer, il y a plusieurs éducateurs qui peuvent assurer un turn-over. Pas pour nous. On a nos cinq semaines de congés. Mais pas



SARAH SALOU,  
FINISTÈRE

de week-ends ressources, qui devraient être systématiques. La profession est confrontée aux burn-out, aux départs en retraite, aux maladies. Et comme le métier est méconnu, les candidats sont frileux. Résultat : il y a de grandes difficultés de recrutement. Mais comment promouvoir la profession alors que nous ne sommes pas inclus dans les démarches de recrutement ? Si rien n'est fait, on va droit dans le mur ». PROPOS RECUEILLIS PAR D. P.

## L'ÉVÉNEMENT

phonique et des groupes de parole pour aider les familles d'accueil à prendre du recul. « *C'est précieux de pouvoir compter sur une équipe solide, appuie Marie-Noëlle Petitgas. Mais c'est loin d'être le cas dans tous les services. La plupart du temps, il n'y a personne au bout du fil pour leur répondre.* »

### L'EMPRISE DU DÉPARTEMENT

S'il existe un cadre législatif commun, chaque département a en effet son fonctionnement. Un constat particulièrement prégnant au niveau des salaires. C'est ce que révèle un travail en cours, initié par l'Union CGT de l'Aveyron, qui a compilé revenus et primes des assistants familiaux dans une trentaine de territoires. Et les disparités sont édifiantes. Mieux vaut être salarié dans les Côtes d'Armor ou en Lozère (2 890 € net pour l'accueil de trois enfants) que dans le Loir-et-Cher, le Lot-et-Garonne ou l'Aveyron. Il en va de même pour les primes dont le montant peut aller du simple au quadruple (15 € en Seine-et-Marne, contre 66 € en Ardèche). Ce qui n'étonne pas la présidente du SAF Solidaire : « *Il existe 101 organisations en France au sein des services de l'ASE, avec de fortes disparités selon le lieu de résidence. Ce n'est vraiment pas juste. Il est grand temps que nous ayons un garde-fou pour garantir l'équité nationale, et c'est à l'Etat de s'en charger* », affirme-t-elle.

Salaires, primes, indemnités, vacances, recrutement, agrément, rôle du conjoint... le chemin à parcourir pour parvenir à une harmonisation nationale du placement familial semble encore long. D'autant que les avis divergent sur les modalités pratiques. Faut-il supprimer l'agrément pour le remplacer par une carte professionnelle, comme le proposent conjointement l'Anamaaf, le SAF Solidaires et la Casamaaf (Confédération associative syndicale des assistants maternels, assistants et accueillants familiaux) ? L'accès au chômage partiel doit-il être généralisé pour permettre de compenser la perte des indemnités en cas de rupture d'accueil, ainsi que le suggère l'Ufnafaam (Union fédérative nationale des associations de familles d'accueil et assistants maternels) ? Faut-il ou non rendre le diplôme d'Etat d'assistant familial obligatoire ou proposer des modules de formation communs aux éducateurs et aux assistants familiaux ? « *Au-delà des garanties d'exercice, il faudrait aussi créer un organisme régional sous l'autorité de l'Etat, à l'intérieur duquel il y aurait une commission multiprofessionnelle neutre et indépendante chargée d'organiser les visites annuelles de contrôle. L'objectif : sortir de l'emprise du département* », poursuit Marie-Noëlle Petitgas.

Reste le droit au répit, si précieux pour les familles d'accueil, mais objet de crispations régulières avec leurs employeurs. En Mayenne, l'un des rares départements à accorder un week-end par mois à ses assistants familiaux, le président du département, Olivier Richefou, a envisagé de le supprimer en janvier 2021, avant de rétro-pédaler face à la mobilisation des inté-

ressés. Dans le Gard, où la mobilisation a également progressé ces derniers mois, les assistants familiaux n'ont pas eu la même chance. Manuella Pelle, présidente de l'Adaamfag (Association départementale des assistantes, assistants maternels et familles d'accueil du Gard), a même contesté cette absence de répit devant le tribunal administratif. Sans succès. « *Je prends un week-end par mois sur mes congés annuels. Parce que j'en ai besoin. Pour ma santé.* » La solution, selon Sandra Ornyzko, directrice de communication à l'Ufnafaam : inscrire ce droit au répit dans le marbre. « *Nous demandons à ce que, dans la réforme, les employeurs s'engagent par écrit à mettre en place des binômes d'assistants familiaux pour que chaque famille d'accueil puisse souffler. C'est à ce prix qu'ils peuvent espérer que de nouveaux profils s'engagent dans la profession.* »

ÉLÉONORE DE VAUMAS

(1) Chiffres de la Drees (direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques) fin 2018.

(2) N. Chapon - « Les assistants familiaux, les enfants confiés, le confinement et ses conséquences » - Aix-Marseille Université-CNRS, janvier 2021.

(3) Ibid.

(4) « De la parentalité à la parentalité en famille d'accueil » - In E. Catarsi et J.-P. Pourtois (dir.) - « Education familiale et services pour l'enfance » - Actes du XIII<sup>e</sup> Congrès international de l'AIFREF - Presses de l'Université de Florence, 2010.

(5) ONED - « L'accueil familial : quel travail d'équipe ? », juillet 2015.

### « ON EST LA PROIE DE TOUS »

« En tant que secrétaire de l'Adaamfag [Association départementale des assistantes, assistants maternels et familles d'accueil du Gard] et déléguée syndicale CGT, je perçois les difficultés dont me font part mes collègues. Le plus difficile, c'est l'insécurité de l'emploi. Du jour au lendemain, on peut tout perdre parce qu'une information préoccupante a été déposée contre nous.



ANGÉLIQUE ZARAGOZA, GARD

On est la proie de tous. D'un parent, d'un enfant qui met en jeu sa parole contre la vôtre. La présomption d'innocence n'existe pas pour nous. Certes, il est légitime d'être contrôlé : si les travailleurs sociaux venaient régulièrement, sans prévenir, chez les assistants familiaux, ils verraient comment les enfants évoluent chez nous. C'est très important. Mais dans beaucoup de départements, les enfants n'ont pas vu de travailleurs sociaux depuis des mois. Est-on soutenus par les services ? Dispose-t-on de

l'accompagnement nécessaire pour éviter toute dérive ? Dans le Gard, je travaille bien avec les équipes. Les travailleurs sociaux ont intégré qu'un assistant familial était un professionnel à part entière, particulièrement les jeunes générations diplômées. Mais parfois, les dysfonctionnements sont tellement nombreux que les collègues se retrouvent très seuls. »

PROPOS RECUEILLIS PAR D. P.